

@ctu.mict

Flash d'info de l'UFMICT CGT n° 120

Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel



Mercredi 19 février 2014

... Edito

ÉLECTIONS
2014
Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Sommaire :

Edito : Sages-femmes

Orga : Formations Ugict

Revendic : Orthophonistes / OGDPC / Masseurs-kinésithérapeutes / Ordre infirmier / IFSI /

IADE / socio-éducatifs publics

UGICT : Demi journée technicien-ne-s

Interpellation unitaire sages-femmes !

Les syndicats CGT, CFDT, FO, Sud et Unsa de la fonction publique hospitalière ont appelé, le 13 février, la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, à rendre un arbitrage immédiat sur le statut des sages-femmes à l'hôpital, afin d'ouvrir dans la foulée des négociations salariales. L'intersyndicale demande un arbitrage ministériel sur le statut dès mi février et l'ouverture de négociations salariales immédiatement. Une demande de rendez-vous doit être envoyée.

Les syndicats avaient obtenu l'ouverture de négociations salariales au deuxième trimestre 2013.

L'intersyndicale et le collectif partagent les mêmes revendications, excepté sur le statut. La première souhaite un maintien des sages-femmes dans la FPH, et le second milite pour leur sortie de la FPH et la création d'un statut de praticien hospitalier (PH) pour les sages-femmes.

PLUS DE 80% DES SAGES-FEMMES HOSPITALIÈRES SOUHAITERAIENT RESTER DANS LA FPH.

Selon l'intersyndicale, des sondages réalisés depuis quelques semaines dans les grands centres hospitaliers révèlent que, "partout où les sages-femmes ont voté, entre 80% et 96% souhaitent rester dans la FPH".

Les représentants syndicaux ont rappelé les enjeux du maintien ou de la sortie de la FPH. "Si on sort de la FPH, la profession disparaît". Le statut de PH inclurait des temps partiels, attachés, vacataires ou encore contractuels. Pour le reste de l'activité (perfusions, mises au sein, etc.), "soit on prévoit une sortie en licence dans le diplôme de sage-femme (sortes de 'sous-sages-femmes'), soit on a recours aux infirmiers à qui on donne la délégation de tâche. On va donc vers la destruction de la profession". Le statut de PH "implique une grande précarité de l'emploi, une grande mobilité nationale et un autre régime de retraite". "Or, on obtient le même socle de compétences en restant dans la FPH, on a obtenu que la ministre ne lâche pas sur la responsabilité des sages-femmes dans des structures internes de physiologie, on obtient une filière médicale réservée aux professions médicales".

Marisol Touraine a déclaré « qu'il faut que le nouveau statut tienne compte de la demande de reconnaissance des sages-femmes et du bon fonctionnement de la communauté hospitalière ». Concernant leurs responsabilités médicales, "elles sont reconnues, il n'y a absolument aucun doute sur ce sujet, ce sont des professions médicales".

La détermination et la ténacité de la CGT pour une filière médicale dans la FPH a été utile et efficace. Encore un effort, Madame la ministre... !

Le point sur l'organisation.

Le programme des stages de formation de l'Ugict

Construire le management alternatif au quotidien

du 19 au 21 mars 2014 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Stage national Ugict-CGT

du 26 au 28 mars 2014 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Communication web : Construire et gérer un site avec Référence-Syndicale.fr

du 12 au 14 mars 2014 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Retraites : conséquences des réformes intervenues depuis 1993 et perspectives

du 31 mars au 04 avril 2014 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette

Pour s'inscrire ou consulter notre offre de formation, une seule adresse :

<http://www.ugict.cgt.fr/formation>

Le coin du revendicatif...

Orthophonistes :

L'ensemble des organisations représentatives des orthophonistes de la Fonction publique (syndicats professionnels, syndicats de salariés, chercheurs) a été reçu par les représentants du ministère de la Santé le 28/01/14, suite à la demande formulée en décembre. Les orthophonistes attendent depuis 1986 que leur niveau de diplôme et leurs compétences soient reconnus à hauteur de leur responsabilité dans la prévention, le diagnostic et le soin apportés aux patients reçus à l'hôpital. En janvier 2013, la formation universitaire des orthophonistes a été reconnue au grade master (5 années d'études). Les orthophonistes attendaient donc une juste revalorisation des salaires puisque actuellement un orthophoniste qui débute à l'hôpital ne gagne qu'un SMIC brut + 92 euros par mois !

Or, le ministère de la Santé a refusé toute ouverture de négociation salariale, tout calendrier de discussion, et propose juste d'attendre. Attendre fin 2014, qu'un « décret-coquille » reclasse dans un grand fourre-tout l'ensemble des professions de rééducation et médico-techniques, avec une nouvelle grille unique quels que soient les niveaux de diplôme, les pratiques ou les responsabilités. Et ainsi n'accorder à tous qu'au mieux quelques dizaines d'euros de plus. Attendre, au moins 2015, que l'ensemble de la Fonction publique soit réorganisée, pour que, peut-être, un processus de différenciation soit envisageable. Attendre, c'est empêcher que demain, les orthophonistes de grade Master s'intéressent à l'exercice salarié, c'est renoncer définitivement à un service public de qualité.

Les orthophonistes ne peuvent donc accepter cette fin de non-recevoir qui nous a été signifiée aujourd'hui, nous mettons tout en œuvre pour faire prendre conscience au gouvernement et à la ministre que la dégradation des soins à l'hôpital n'est pas acceptable.

OGDPC :

L'intersyndicale CGC-CFE, CFDT, CFTC, CGT, FO, SMPS, l'intersyndicale des médecins non hospitaliers, la Fédération des centres de santé ont demandé une présence des personnels salarié-e-s au bureau de l'OGDPC (Organisme de gestion du Développement professionnel continu) qui ne comprend que des représentants des « libéraux ».

Masseurs-kinésithérapeutes :

Une réunion intersyndicale s'est tenue mi février pour poursuivre le travail sur le projet de formation convenant au format de grade Master pour contre carrer l'arbitrage ministériel limitant cette formation au niveau L plus 60 ECTS.

Ordre infirmier :

La ministre est allée annoncer lors de journées de la CFDT santé-sociaux qu'une députée socialiste allait déposer, avant l'été, une proposition de loi rendant facultative l'adhésion à l'ordre infirmier. Rappelons que l'intersyndicale sur notre insistance demande la suppression de tous les ordres des professions paramédicales... .

IFSI :

Un tract en direction des étudiant-e-s en soins infirmiers est en cours de finalisation. Il sera rapidement disponible pour aller à la rencontre de ces jeunes professionnel-le-s. A diffuser sans modération !

IADE :

Une réunion sur le suivi LMD des IADE s'est tenue, mi février, au ministère. Un projet de tract sera rapidement réalisé pour s'adresser à cette profession.

Socio-éducatifs publics :

Un expression sur cette filière, dont les textes viennent juste de paraître, est en cours de réalisation. Elle va permettre de répondre aux fortes interrogations des personnels concerné-e-s. Les propositions ministérielles ne constituent pas des avancées réelles. Elle accentuent le tassement déjà observé dans les grilles de la fonction publique. La CGT revendique une reconnaissance des qualifications professionnelles et une réévaluation des grilles salariales.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

**« PROFESSIONS TECHNICIENNES ET INTERMÉDIAIRES
QUEL RÉFÉRENTIEL REVENDICATIF INTERPROFESSIONNEL ? »
Demi-journée d'étude Mardi 11 mars 2014 de 9h00 à 13h00**

Les salarié-e-s des professions techniciennes pourraient se définir ainsi : « *Salarié-e apte à mettre en œuvre une technique complexe sociale, humaine, commerciale, industrielle* », mais cette définition permet-elle aux salarié-e-s concerné-e-s de s'identifier ?

Ainsi pour dynamiser le collectif mis en place et lui donner des perspectives, y compris au-delà du congrès de l'Ugict du 20 au 23 mai, **nous organisons :**

le 11 mars 2014 une demi-journée d'étude sur les professions techniciennes et intermédiaires.

Bulletin d'inscription à faire parvenir à Valérie revendicatif@ugict.cgt.fr



Site de l'UGICT CGT : www.ugict.cgt.fr